Est-il mieux de prier les Tarâwîh seul ou bien à la mosquée ?

Par le Cheykh Abû Maryam

Question : Cheykh, est-il permis que je prie seul les prières de Tarâwîh ?

Réponse : Cela t'es permis, c'est d'ailleurs encore mieux de prier seul, dans ta maison, comme le faisait 'Umar qu'Allah l'agrée. Et Ibn 'Umar interdisait de prier ces prières en commun car cela empêche les gens de réciter le Coran. Il disait de celui qui prie avec les gens : « Tu te tais comme un âne », c'est-à-dire : tu écoute l'imam sans réciter pour toi.
Le meilleur c'est que l'homme lise pour lui-même, et la raison pour laquelle les gens furent invité à prier en groupe, c'est de peur que les gens délaissent la prière de la nuit lors du Ramadan.

Ibn Abî Chaybah rapporte :

Ceux qui ne priait pas avec les gens lors du Ramadan.

D'après Nâfi3, d'après Ibn 'Umar : Il ne priait pas avec les gens le mois de Ramadan, et il disait : Sâlim et El Qâsim ne prient pas avec les gens.

Et Mujâhid dit : Un homme demanda à Ibn 'Umar : est-ce que je prie derrière l'Imam le mois du Ramadan ? Il dit « Tu te tais comme si tu étais un âne. »

D'après Abî Hamza, d'après Ibrâhîm qui dit « Si je ne connaissais qu'une ou deux sourates, je préférerais les répéter [en priant seul] que de prier derrière l'imam lors du mois de Ramadan.

مَنْ كَانَ لاَ يَقُومُ مَعَ النَّاسِ فِي رَمَضَانَ.

7796- حَدَّثَنَا ابْنُ نُمَيْرٍ ، قَالَ : حدَّثَنَا عُبَيْدُ اللهِ بْنُ عُمَرَ ، عَنْ نَافِعٍ ، عَنِ ابْنِ عُمَرَ ، أَنَّهُ كَانَ لاَ يَقُومُ مَعَ النَّاسِ فِي شَهْرِ رَمَضَانَ ، قَالَ : وَكَانَ سَالِمٌ وَالْقَاسِمُ لاَ يَقُومَانَ مَعَ النَّاسِ.

7797- حَدَّثَنَا وَكِيعٌ ، عَنْ سُفْيَانَ ، عَنْ مَنْصُورٍ ، عَنْ مُجَاهِدٍ ، قَالَ : سَأَلَ رَجُلٌ ابْنَ عُمَرَ أَقُومُ خَلْفَ الإِمَامِ فِي شَهْرِ رَمَضَانَ ، فَقَالَ : تُنْصِتُ كَأَنَّك حِمَارٌ.

7798- حَدَّثَنَا وَكِيعٌ ، عَنْ سُفْيَانَ ، عَنْ أَبِي حَمْزَةَ ، عَنْ إبْرَاهِيمَ ، قَالَ : لَوْ لَمْ يَكُنْ مَعِي إِلاَّ سُورَةٌ أَوْ سُورَتَانِ لأَنْ أُرَدِّدَهُمَا أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ أَنْ أَقُومَ خَلْفَ الإِمَامِ فِي شَهْرِ رَمَضَانَ.

Est-il permis de prier les prières du Tarâwîh lorsqu'on est seul ou imam, en lisant dans le Muçhaf [le Coran en livre]

Ibn Qudâma El Maqdissi dit :

قَالَ أَحْمَدُ : لَا بَأْسَ أَنْ يُصَلِّيَ بِالنَّاسِ الْقِيَامَ وَهُوَ يَنْظُرُ فِي الْمُصْحَفِ قِيلَ لَهُ : فِي الْفَرِيضَةِ ؟ قَالَ : لَا ، لَمْ أَسْمَعْ فِيهِ شَيْئًا. وَقَالَ الْقَاضِي : يُكْرَهُ فِي الْفَرْضِ ، وَلَا بَأْسَ بِهِ فِي التَّطَوُّعِ إذَا لَمْ يَحْفَظْ ، فَإِنْ كَانَ حَافِظًا كُرِهَ أَيْضًا. قَالَ وَقَدْ سُئِلَ أَحْمَدُ عَنْ الْإِمَامَةِ فِي الْمُصْحَفِ فِي رَمَضَانَ ؟ فَقَالَ : إذَا اُضْطُرَّ إلَى ذَلِكَ. نَقَلَهُ عَلِيُّ بْنُ سَعِيدٍ ، وَصَالِحٌ ، وَابْنُ مَنْصُورٍ. وَحُكِيَ عَنْ ابْنِ حَامِدٍ أَنَّ النَّفْلَ وَالْفَرْضَ فِي الْجَوَازِ سَوَاءٌ. وَالدَّلِيلُ عَلَى جَوَازِهِ مَا رَوَى أَبُو بَكْرٍ الْأَثْرَمُ ، وَابْنُ أَبِي دَاوُد بِإِسْنَادِهِمَا عَنْ عَائِشَةَ أَنَّهَا كَانَتْ يَؤُمُّهَا عَبْدٌ لَهَا فِي الْمُصْحَفِ وَسُئِلَ الزُّهْرِيُّ عَنْ رَجُلٍ يَقْرَأُ فِي رَمَضَانَ فِي الْمُصْحَفِ فَقَالَ : كَانَ خِيَارُنَا يَقْرَءُونَ فِي الْمَصَاحِفِ وَرُوِيَ ذَلِكَ عَنْ عَطَاءٍ ، وَيَحْيَى الْأَنْصَارِيِّ وَعَنْ الْحَسَنِ ، وَمُحَمَّدٍ فِي التَّطَوُّعِ

« Ahmed a dit « Il n'y a pas de mal à ce qu'il soit imam alors qu'il est en train de lire dans le

livre du Coran. On lui a demandé « Lors d'une prière obligatoire ? » il répondit « Non, je n'ai rien entendu à ce sujet. » El Qâdhî a dit « C'est détestable lors d'une prière obligatoire, mais il n'y a pas de mal dans les prières surérogatoires s'il ne connaît pas par cœur, mais s'il connaît par cœur alors c'est aussi détestable. Et Ahmed fut interrogé concernant le fait d'être imam lors du Ramadan et de lire à partir du livre du Coran, il dit « C'est permis s'il en éprouve la nécessité. » rapporté par Alî Ibn Sa3îd, Sâlih et Ibn Mansûr. Et il fut rapporté d'après Ibn Hâmid qu'il n'y a aucune différence entre la prière surérogatoire et la prière obligatoire… La preuve que c'est permis est ce que rapporte Abû Bakr El Athram et Ibn Abî Dâûd d'après 'Âicha qu'Allah l'agrée, qu'elle avait désigné un de ses serviteurs comme imam qui lisait dans le livre du Coran [lors de la prière], et Ez-Zuhrî fut interrogé concernant un homme qui lisait dans le livre du Coran lors du Ramadan, il répondit : « Les meilleurs d'entre nous lisaient dans le livre du Coran. » Cela fut rapporté aussi de la part de 'Atâ', Yahyâ El Ansârî et El Hassan, et de Muhammad lors des prières surérogatoires… » [El Mughnî 1/648]

En-Nawawî dit :

وإن قرأ القرآن من المصحف في الصلاة لم يضر بل يجب ذلك إذا لم يحفظ الفاتحة كما سبق ولو قلب الأوراق أحيانا لم يضر

« *S'il lit le Coran à partir du livre, cela ne fait pas de mal, qu'il connaisse ce qu'il lit par cœur ou non, il lui est même obligatoire de le faire s'il ne connaît pas la Fâtiha par cœur comme nous l'avons précédemment vu. Et s'il tourne les pages de temps en temps cela ne fait pas de mal non plus…* » [Rawhdhat Ut-Tâlibîn 1/294]